

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Selon les directives des CARSAT, ces stages doivent se faire selon une périodicité de 24 mois (une journée) pour rester Sauveteur Secouriste du Travail

Objectif :

- Réactualiser les connaissances et revoir les comportements acquis au cours de la formation initiale

Recommandations ou obligation légale :

- Code du travail article R 4224-15 et R 4224-16
- Arrêté du 14 février 92 relatif aux 1^{ers} soins à donner aux victimes d'accidents électriques
- Document de référence et guide technique INRS

Démarche et moyens pédagogiques :

- Pédagogie active, essentiellement basée sur :
 - des études de cas concrets (*accidents de l'année écoulée ou intervention éventuelle des secouristes*)
 - l'expérience des stagiaires
 - les compétences déjà acquise en formation initiale
 - des mises en situation
- mannequins équipés pour **réanimation cardio-pulmonaire** (*adulte, enfant, bébé*)
- **Défibrillateur Automatique Externe (D.A.E.)** (*D.E.A., D.S.A.*)
- **supports audiovisuels**

Public : Toute personne devant renouveler son certificat SST

Pré-requis : Personnes formées en SST

Durée : 7 heures

Contenu :

1 - Introduction

- Les missions du secouriste du travail dans et hors de l'entreprise
- La prévention dans l'entreprise et l'étude des risques particuliers
- Les accidents du Travail dans l'établissement ou dans la profession

2 - Protéger une situation d'accident :

- Persiste-t-il un danger :
 - . Mécanique ou chute de personne
 - . électrique
 - . incendie ou explosion
 - . atmosphère toxique ou irrespirable
- Sans s'exposer :
 - . supprimer ou isoler le danger
 - . baliser la zone dangereuse
 - . dégagement d'urgence
- Protection des populations en cas d'alerte (*sirène*)

3 - Examiner la victime et faire alerter

- Déceler une urgence vitale :
Est-ce que la victime saigne abondamment? s'étouffe? répond aux questions? respire? (en effectuant une libération des voies aériennes)

GRENOBLE 38000
155 cours Berriat
Tél. : 04.72.23.01.20

4 - Faire alerter

- Organisation des secours dans l'entreprise :
 - . qui prévenir ? comment prévenir ? message et transmission?
- Organisation des secours publics :
 - qui appeler hors de l'entreprise en fonction des consignes?
- Mobilisation des témoins
- Accès des secours

5 - Secourir

Au cours de chaque cas pratique, rappel des méthodes d'examen, explication et justification des gestes enseignés

- La victime saigne abondamment
 - . compression manuelle locale
 - . pansement compressif
 - . garrot
- La victime s'étouffe :
 - . tapes dans le dos (*adulte, enfant, nourrisson*)
 - . compression abdominale (*adulte, enfant*)
 - . compression thoracique (*nourrisson*)
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - . mettre au repos
 - . reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise (*AVC, accident cardiaque,...*)
- La victime se plaint de brûlures :
 - . brûlures thermiques : arroser pour éteindre et refroidir
 - . brûlures chimiques : arroser abondamment pour rincer
 - . brûlure électrique : arroser et surveiller
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements :
Quelques soient les signes, agir comme si il y avait fracture :
 - . dos, cou, tête : ne pas de déplacer
 - . membres : ne pas déplacer déplacer et respecter les déformations éventuelles (*maintien rachis cervicale*)
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :
 - . plaie grave de l'abdomen : position d'attente à plat dos, cuisses et genoux fléchis.
 - . plaie grave du thorax : position d'attente semi assise
 - . sectionnement de membre : conditionner le segment de membre
 - . plaie à l'œil : position d'attente et fermer les yeux
 - . plaies simples : nettoyer la plaie
- La victime ne répond pas, mais elle respire :
 - . mise sur le côté (*PLS*)
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas :
 - . Compresser le thorax, et souffler de l'air dans les poumons et (*si possible et si nécessaire*) assurer une défibrillation cardiaque automatique externe

6 - Prévenir

- Notion de base en matière de prévention
 - . Définition accident de travail, de trajet, maladie professionnelle
- Le mécanisme de l'accident (*danger, phénomènes dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, risque*)...
- Les principes généraux de prévention
- Identifier et informer des situations à risque en lien avec les accidents
- Se situer dans le plan d'organisation de la prévention de l'établissement
- Proposer des actions de prévention

7 - Evaluation

- Evaluation certificative des stagiaires, lors des cas concrets

CORBAS 69960

Parc des Corbèges 3 rue de la Vanoise
Fax : 04.72.23.50.81